

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil communautaire du 17 juillet 2020



# Le rapport de de la rapport de

Article L.2312 du CGCT, Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 - Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022, Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, Loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, Loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020

Le Président de La Cali doit présenter au conseil communautaire un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail);
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- Évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursement de dette ;



# Le rapport de de la rientations budgétaires

Article L.2312 du CGCT, Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 - Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022, Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, Loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, Loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020

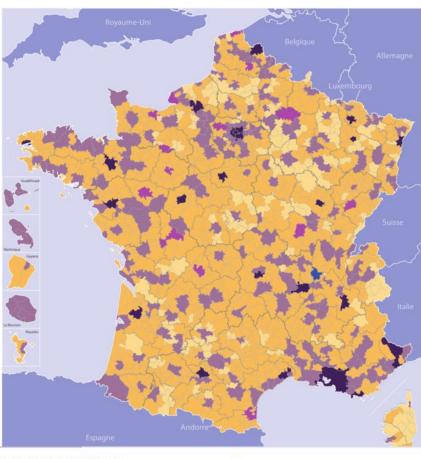
Préalable essentiel et obligatoire au vote du budget de La Cali, le rapport sur les orientations budgétaires permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 et de la Loi de Finances pour 2020 afin de comprendre les enjeux nationaux et locaux,
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution prévisionnelle des principaux postes budgétaires,
- De lister les grandes orientations stratégiques de l'agglomération.



### L<del>D</del>ntercommunalité en France

La France compte 1 254 groupements à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Parmi ceux-ci, on dénombre 21 métropoles (même nombre qu'en 2019), 14 communautés urbaines (+ 1), 222 communautés d'agglomération (- 1) et 997 communautés de communes (-4).







# Sommaire

Présentation de la structure	Diapositives 6 à 9
Le contexte s'imposant à la collectivité	Diapositives 10 à 28
Le cadrage budgétaire de La Cali	Diapositives 29 à 45
La fiscalité	Diapositives 46 à 52
La gestion de la dette	Diapositives 53 à 58
La politique des ressources humaines	Diapositives 59 à 72
Budgets annexes : les orientations budgétaires	Diapositives 73 à 81

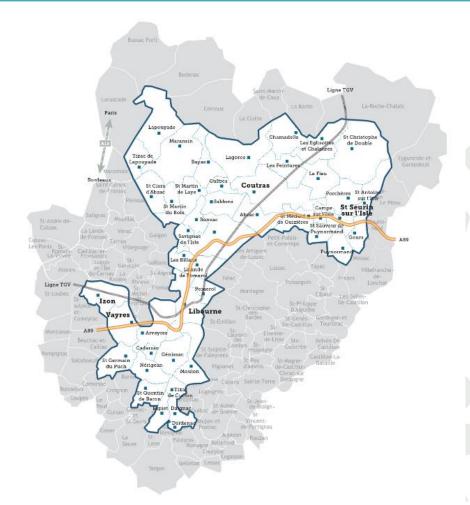


# Présentation de la structure



Arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.

Arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac-et-Saint-Denis du périmètre communautaire.





### Les chiffres clés de La Cali\*

92 757 habita nts au 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### 45 communes:

1 ville centre (Libourne 25 400 hab.)

5 pôles structurants entre 3 001 et 9 000 hab. (Coutras, Izon, Saint Denis de Pile, Vayres et Saint Seurin sur l'Isle)

15 communes entre 1 001 et 3 000 hab.

24 communes de – de 1 000 hab. Superficie: 569 km<sup>2</sup>
Densité: 160 habitants
/ km<sup>2</sup>
39 600 ménages

#### 44 531 logements

dont 88,9 % de résidences principales, 2,1 % de résidences secondaires et 9 % de logements vacants 8 660 établissements 32 959 emplois 15,7 % taux de chômage

revenu moyen par habitant: 12 570 Ö (revenu moyen au niveau national: 14 842")

43,8 % des ménages fiscaux imposés

Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél: 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr

\*chiffres INSEE, Ressources Consultants Finances



# Les compétences de La Cali

	Les compétences obligatoires	l	es compétences facultatives
1.	Développement économique et touristique	1.	Voirie d'intérêt et parcs de stationnement d'intérêt
2.	Aménagement de l'espace		communautaires
	communautaire	2.	Environnement et cadre de vie
3.	Equilibre social de l'habitat	3.	Equipements culturels et sportifs
4.	Politique de la ville		d'intérêt communautaire
5.	Gestion des milieux aquatiques et	4.	Action sociale d'intérêt
	prévention des inondations		communautaire
6.	Accueil des gens du voyage	5.	Aménagement numérique
7.	Collecte et traitement des déchets	6.	Petite-Enfance - Enfance-Jeunesse
	ménagers	7.	Manifestations sportives et
8.	Eau		culturelles
9.	Assainissement des eaux usées	8.	Défense extérieure contre
10.	Gestion des eaux pluviales		l'incendie (Sud-Libournais)
		9.	Contributions au SDIS



# Le contexte s'imposant à la collectivité



# Le nvironnement macroéconomique et financier

#### Contexte macro-économique

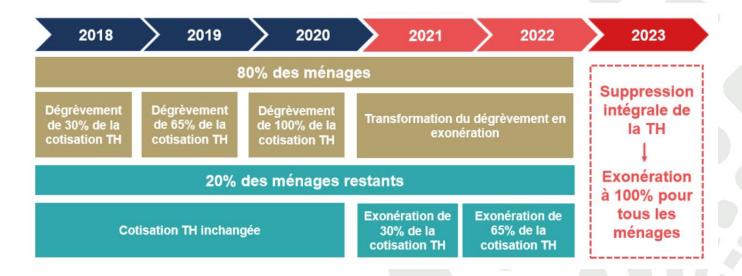
✓ Avant la crise sanitaire : une croissance qui devait demeurer atone à court terme en zone euro :

Croissance France: + 1,3 % Inflation (hors tabac): + 1 %

✓ Une crise économique d'ampleur inconnue ? Le recul du PIB pourrait être de 11,4% (contre 9,1 % prévu pour la seconde loi de finances rectificative et 3,9% dans la première) ; la dette française devrait atteindre 121 % du PIB en 2020.



- ✓ Sans grandes surprises sur les volets dotation et péréquation, la loi de finances énonce les principes et les modalités de mise en œuvre du 2ème volet de la réforme de la fiscalité locale : elle officialise la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages à partir de 2023.
- ✓ Calendrier de la réforme pour les contribuables :





✓ Calendrier de la réforme pour les collectivités :



#### A compter de 2021:

- Transfert d'une fraction de TVA pour les EPCI à fiscalité propre
- " Une perte de produit TH compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes



✓ Détail des mesures appliquées sur la TH en 2020





✓ De nouvelles règles de lien des taux d'imposition :

Pour le vote des taux 2021, le taux de FB deviendra le taux pivot dans l'établissement des règles de lien à la place du taux de la TH. Le taux de TH demeure pour les résidences secondaires et les logements vacants, mais il n'est plus libre :

- " il ne pourra pas augmenter plus que le taux de FB ou que le taux moyen pondéré des TF, si cette dernière est inférieure,
- " il ne pourra pas baisser moins que le taux de FB ou que le taux de moyen pondéré des TF, si cette dernière diminution est supérieure.

Les dispositions relatives à l'encadrement du taux de CFE demeurent les mêmes, si ce n'est que le taux de FB a remplacé le taux de TH.



✓ Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants, avec une revalorisation forfaitaire :

On parlera alors d'une « taxe d'habitation sur les résidences secondaires » (THRS) et d'une « taxe sur les locaux vacants » (TLV).

✓ Décorrélation des taxes annexes de la TH : Jusqu'alors, les taux de la taxe GEMAPI et de la taxe spéciale d'Equipement (TSE) étaient adossées au taux de la taxe d'habitation. Avec la suppression de la TH, la taxe GEMAPI sera adossée à la THRS et aux taxes foncières, tandis que la TSE sera financée par une dotation d'Etat.



✓ Zoom sur le pouvoir fiscal des communes à horizon 2023

Action sur	2019	2020	2021	2022	2023	
Taux de TH	<b>✓</b>	×		Plus applicable		
Abattements TH	<b>✓</b>	×	Plus applicable			
Taux de THRS,TLV, THLV	<b>~</b>	×	×	×	<b>~</b>	
Taux GEMAPI	<b>✓</b>	×	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>	
Taux de TFPB	<b>✓</b>	<b>~</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>	
Abattements TFPB	<b>~</b>	<b>~</b>	×	<b>✓</b>	<b>✓</b>	
Exonération et VL TFPB	<b>✓</b>	<b>✓</b>	×	V	<b>✓</b>	

Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél: 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr

Source : LF 2020



### Les autres mesures fiscales

#### ✓ Les IFER :

#### Art 123 LFI 2020 IFER photovoltaïque:

- Baisse du tarif au cours des 20 premières années d'imposition pour les nouvelles centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque mises en service après le 01/01/2021 (impositions établies à compter du 01/01/2022)
- Baisse du tarif au niveau de celui applicable aux centrales de production d'énergie électrique d'origine hydraulique, soit 3,155 € par kilowatt de puissance électrique installée, au lieu de 7,57 € par kilowatt de puissance électrique installée (tarif applicable antérieurement aux centrales photovoltaïque)

Art 129 LFI 2020 IFER stations radioélectriques : un rapport sera transmis au Parlement au plus tard le 30/06/2020 pour évaluer :

- " la contribution des différents taux d'imposition au financement des collectivités territoriales et l'impact sur le rythme de déploiement des stations radioélectriques par les opérateurs de communications électroniques
- les différents scénarios envisageables pour réformer et simplifier la structure actuelle de cette imposition afin de mieux l'adapter aux enjeux d'aménagement numérique du territoire, notamment au regard des objectifs fixés aux opérateurs en matière de déploiement des stations de téléphonie mobile de 5e génération



### Les autres mesures fiscales

#### ✓ Taxe de séjour :

- Mise en place d'un régime spécifique aux auberges collectives pour l'application de la taxe de séjour tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 entre 0.20 € et 0.80 €.
- Mise en place d'un versement deux fois par an de la taxe de séjour au réel par les plateformes d'intermédiation locative en ligne (30 juin et 31 décembre). L'état déclaratif transmis est enrichi de la date à laquelle le séjour débute.

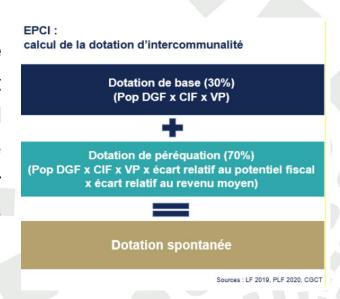


# Situation globale des concours financiers de l**E**tat aux collectivités territoriales

✓ Au titre de 2020, le montant de la DGF\* est fixé à 26,847 MdÖ, soit un montant quasiment identique à celui de lannée précédente

En	LF	LF	LF	LF	LF
k€	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	33 221	30 860	26 960	26 948	

✓ La dotation d⊕ntercommunalité
des EPCI : abondement
renouvelé de 30 M" et un calcul
inchangé ; on retrouve une seule
enveloppe globale répartie sur
lœnsemble des intercommunalité
(soit 1,592 Md" en 2020)





# Situation globale des concours financiers de lætat aux collectivités territoriales

✓ Maintien des mécanismes de garantie de la dotation de de la dotation de de la dotation de

#### Garanties d'évolution

- DI/hab Minimum : 95% de la DI/hab N-1
- DI/hab Maximum : 110% de la DI/hab N-1 (hors effet complément)

#### Garanties de non baisse :

- les métropoles, CU ou CA avec un CIF > 0,35
- CC avec un CIF > 0.5
- Les EPCI dont le Potentiel Fiscal/habitant est inférieur à 60% de la moyenne de la strate

#### DI/hab Minimum: 100% de la DI/hab N-1

- DI/hab Maximum: 110% de la DI/hab N-1
- ✓ Des mesures toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI (écrêtement dænviron Ë 2 % sur la dotation de compensation)



# Situation globale des concours financiers de lætat aux collectivités territoriales

#### ✓ Les mesures relatives au FPIC :

- Une enveloppe globale toujours maintenue à 1 Md Ö
- Les modifications qui pourraient toutefois avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC :
  - " Lænsemble des transfert de compétences (impactant le CIF)
  - La modification de la population DGF
  - La modification du potentiel financier par habitant



# Les mesures de soutien à libroughestissement local

✓ Elles sont reconduites en 2020 : c'est presque 1,8 Md€ répartis en 3 enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différente :

	DSIL	DETR	DPV
	570M€	1Mds€	150M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants	Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune de 2016 + éligibilité à la DSU au moins une fois au cours des 3 dernières années Fin du plafond du nombre de bénéficiaire à 180
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires



### Ordonnance du 25 mars 2020

- ✓ Aménagement des règles budgétaires et comptables des collectivités dans le contexte de crise sanitaire :
  - Report de trois mois, au 31 juillet 2020, de la date limite dœpdoption des budgets des communes et EPCI (au lieu du 30 avril cette année).
  - De même, elles auront également jusquœqu 31 juillet 2020 pour adopter et clore leur compte administratif et de gestion de lænnée 2019.
  - Le Rapport de Prientation budgétaire (ROB) pourra se tenir lors de la séance au cours de laquelle le budget est présenté.
  - Les possibilités dœjustement budgétaire en terme de dépenses imprévues sont portées à 15% du total des crédits pour chaque section (contre 7,5% habituellement).



### Ordonnance du 25 mars 2020

- ✓ Report des dates limites d'adoption des délibérations relatives au taux le 3 juillet 2020
  - Ce report concerne tous les impôts locaux dont le vote devait intervenir avant le 30 avril (ne sont donc pas concernés par ces reports de date la taxe de séjour, la taxe de balayage et la taxe sur les friches commerciales dont les taux ou tarifs doivent avoir été fixés au 1er octobre 2019 pour application en 2020).
  - La date limite de transmission des délibérations et des états 1259 des collectivités territoriales est fixée au 3 juillet en vue de la mise en recouvrement des impositions 2020.



# Mesures de soutien aux collectivités territoriales

- ✓ Pour compenser les pertes financières sur l'année 2020, des aides ont déjà actées à ce jour :
  - Les masques commandés par les collectivités (communes, départements, régions ainsi que leurs groupements et établissements publics) entre le 13 avril et le 1er juin sont pris en charge par lo tat à hauteur de « 50 % du coût des masques dans la limite de 84 centimes (TTC) pour les masques à usage unique et de 2 euros (TTC) pour les masques réutilisables.



# Mesures de soutien aux collectivités territoriales

- ✓ Un plan de soutien qui figure dans le troisième projet de Loi de Finances rectificative\* porte sur un montant total de 4,5 milliards d'euros :
  - Un dispositif de neutralisation des pertes de recettes fiscales et domaniales, garantissant aux collectivités un niveau de ressources de référence fixé à la moyenne des trois derniers exercices 2017-2019 : une dotation compensatrice équivalente à cette perte sera versée automatiquement (les pertes de recettes tarifaires des services publics locaux ne seront pas compensées).
  - Laugmentation dun milliard du uros de la dotation de soutien à lunvestissement local (DSIL) pour aider à la relance de luconomie. Cette enveloppe supplémentaire aura pour objectif de soutenir la transition écologique et le secteur de la santé. La DSIL passera donc de 0,6 à 1,6 MdsÖen 2020.
  - Création dun compte dit « compte covid » fonctionnant sur le principe de l'étalement des charges. Il permettra aux collectivités doubleger leurs section de fonctionnement et de protéger leur autofinancement en basculant la dépense en section doinvestissement.

<sup>\*</sup> Débat en cours au parlement : du 29 juin au 3 juillet à loAssemblée Nationale et à partir du 15 juillet au Sénat (dates prévisionnelles).



### Autres mesures de soutien

Mesure de réductions de CFE : la rticle 5 permet aux communes et EPCI à fiscalité propre doctroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de Idnôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de lœvènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de la ctivité lié à la pidémie de covid-19. Il sagit dans délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020 stipulant une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la égales entre les collectivités territoriales et lettat.



# Le cadrage budgétaire de La Cali



# Les objectifs financiers de La Cali

Les objectifs fixés depuis le précédent mandat sont maintenus pour la construction du budget 2020 :

- Un ratio de désendettement inférieur à 10 années (encours de la dette / Epargne brute)
- Une épargne nette positive
- ❖ Une stabilité fiscale
- ❖ Un investissement annuel à hauteur de 12 M€ en 2020, puis à terme à 9 M€

Le scénario de prospective ne prend pas en compte les impacts immédiats de la crise sanitaire liée à la COVID 19 (coût estimé à ce jour à 1,8 M€ pour La Cali : + 1,3 M€ de dépenses et – 550 k€ de recettes en fonctionnement).

Ce coût est bien sûr intégré au budget primitif 2020, sans toutefois connaître précisément l'évolution de certaines recettes fiscales sur les exercices 2020, 2021 voire 2022, les aides envisagées par l'Etat, notamment dans la 3ème Loi de finances rectificative 2020 en cours de débat, ni les éventuelles conséquences économiques et sociales dans les mois à venir.



# Atterrissage budgétaire 2019

#### ✓ Un résultat 2019 avec :

- ″ Une épargne brute de 5,8 M€
- ″ Une épargne nette de 5 M€

#### CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	51 397	54 752	55 217
- Charges de fonctionnement courant	45 837	46 518	49 165
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	5 560	8 234	6 052
+ Solde exceptionnel large	27	129	-32
= Produits exceptionnels larges*	67	205	47
- Charges exceptionnelles larges*	40	76	79
= EPARGNE DE GESTION (EG)	5 587	8 363	6 020
- Intérêts	204	206	218
= EPARGNE BRUTE (EB)	5 383	8 157	5 802
- Capital	574	741	786
= EPARGNE NETTE (EN)	4 809	7 416	5 016

✓ Ce résultat s'explique notamment par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un recours limité à l'emprunt



## Analyse synthétique des dotations

**DGF 2020 : 6 980 kÖ**(7 060 k" perçus en 2019, soit . 80 k")

Une dotation dontercommunalité maintenue grâce au mécanisme de garantie et une dotation de compensation écrêtée à - 2%

#### POPULATION DGF

	2017	2018	2019	2020
Population totale	91 758	92 267	92 640	92 640
Résidences secondaires	1 183	1 180	1 103	1 103
Population DGF	92 941	93 447	93 743	93 743

#### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

K€	2017	2018	2019	2020
Dotation de base	975	1 086	488	474
Dotation de péréquation	2 914	3 200	1 227	1 164
Dotation d'intercommunalité spontanée	3 889	4 286	1 715	1 637
Garantie	225	0	810	888
Dotation d'intercommunalité avant minorations	4 114	4 286	2 525	2 528
Contribution RFP	-1 775	-1 769	0	0
Dotation d'intercommunalité (Dldgf)	2 339	2 517	2 525	2 528
Dotation de compensation (DC)*	4 742	4 641	4 535	4 452
DGF	7 081	7 158	7 060	6 980

#### **DOTATIONS PAR HABITANT**

	2017	2018	2019	2020
Dotation d'intercommunalité (Dldgf)	25,2	26,9	26,9	27,0
Dotation de compensation (DC)	51,0	49,7	48,4	47,5
DGF	76,2	76,6	75,3	74,5

#### **EVOLUTION NOMINALE**

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19
Dotation d'intercommunalité	1,1%	7,6%	0,3%	0,1%
Dotation de compensation (DC)	-2,0%	-2,1%	-2,3%	-1,8%
DGF	-0,9%	1,1%	-1,4%	-1,1%



## Analyse de lattribution du FPIC

#### DETERMINATION DE L'ELIGIBILITE A L'ATTRIBUTION FPIC

	2017	2018	2019	2020
Indice synthétique (attribution)	1,2220	1,2329	1,2282	1,2244
Seuil d'éligibilité des El*	1,0737	1,0743	1,0734	1,1034
Eligibilité attribution FPIC	OUI	OUI	OUI	OUI

FPIC 2020: 891 427 Ö

(910 712" en 2019,

soit . 19 k")

Conformément au Pacte financier, l'attribution revenant à l'ensemble intercommunal est répartie entre l'EPCI et ses communes membres au prorata du CIF, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes, mentionné aux III et IV de l'article L.2334-4, et de leur population.

#### DETERMINATION DE L'INDICE SYNTHETIQUE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	2017	2018	2019	2020
Pfin agrégé / hab moyen (1)	617,61	619,88	628,99	641,09
Pfin agrégé / hab (2)	456,72	462,43	479,83	496,01
Rapport de Pfin agrégé ((1) / (2))	1,3523	1,3405	1,3109	1,2925
Revenu moyen / hab (1)	14 438,31	14 636,62	14 842,79	15 080,04
Revenu / hab (2)	12 240,85	12 313,20	12 570,38	12 720,47
Rapport de revenu ((1) / (2))	1,1795	1,1887	1,1808	1,1855
Effort fiscal agrégé (1)	1,3584	1,1472	1,4527	1,4356
Effort fiscal agrégé moyen (2)	1,1141	1,1267	1,1278	1,1278
Rapport d'effort fiscal agrégé ((1) / (2))	1,2192	1,0182	1,2880	1,2729
Indice synthétique (attribution)	1,2220	1,2329	1,2282	1,2244

#### DETERMINATION DE L'ATTRIBUTION AU FPIC DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL (EI)

K€	2017	2018	2019	2020
Population DGF	92 941	93 447	93 743	93 743
x Indice synthétique (attribution)	1,2220	1,2329	1,2282	1,2244
x Valeur de point	22,49	22,41	22,31	22,00
= FPIC - Attribution brute de l'El	2 554	2 581	2 569	2 526

#### MONTANT DE L'ATTRIBUTION FPIC INTERCOMMUNALE

K€	2017	2018	2019	2020
Attribution intercommunale de droit commun	713	845	911	891
Part de l'attribution brute de l'El	27,90%	32,74%	35,45%	35,23%
Attribution intercommunale effective	713	845	911	891

#### EVOLUTION NOMINALE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19
Attribution brute de l'El	-0,9%	1,1%	-0,5%	-1,7%
Attribution intercommunale effective	2,0%	18,6%	7,8%	-2,3%

#### EVOLUTION REELLE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19
Attribution brute de l'El	-2,0%	-0,5%	-1,5%	-2,7%
Attribution intercommunale effective	0,9%	16,7%	6,7%	-3,3%



# La prospective financière

Hypothèse retenue pour les Recettes réelles de Fonctionnement :

- <u>Fiscalité</u>: bases prévisionnelles notifiées pour 2020, puis en 2021 remplacement de la taxe d'habitation par la TVA transférée et maintien d'un dynamisme propre aux bases communautaires pour les taxes foncières et CFE
- Dotations: DGF (- 80 k€, avec la dotation de compensation écrêtée à 2 %) et FPIC (- 19 k€) en 2020
- Produits des services : en légère baisse en 2020 (- 90 k€) liée à l'ajustement de la fréquentation des structures constatée en 2019, puis évolution de + 2% en 2021
- <u>Participations</u>: baisse de 13 % des participations CAF en 2020 (versement de la prestation de service directement aux crèches associatives) puis stabilité dès 2021

Hypothèse retenue pour les Dépenses réelles de Fonctionnement :

- " Charges à caractère général : + 500 k€ en 2020, puis + 1,6 % / an
- " Charges de personnnel: +6,4 % en 2020, puis + 3% / an
- <u>Autres charges de gestion courante</u> : + 10,6 % en 2020 (impact de l'évolution des subventions d'équilibre des budgets annexes Transport et Centre Aquatique)
- <u>Atténuation de produits</u> : l'attribution de compensation prévisionnelle 2020 diminue suite à l'impact de l'évolution des services communs (- 262 k€).



# La prospective financière : évolution détaillée des charges de Fonctionnement

KÖ	2019	2020	2021	2022
Charges fct courant strictes	36 803	40 006	40 146	40 520
Charges à caractère général (011)	5 737	6 262	5 590	5 679
Convention de gestion avec la ville de Libourne	763	760	0	0
Refacturation compétences enfance/jeunesse	1 355	1 213	1 249	1 287
Solde charges à caractère général	3 619	4 289	4 341	4 393
Charges de personnel (012)	14 569	15 500	15 965	16 444
Autres charges de gestion courante (65)	16 496	18 245	19 109	19 559
Surplus de fonctionnement	0	0	-518	-1 163
Atténuations de produits (014)	12 362	12 132	12 073	12 018
Attribution de compensation versée	11 425	11 163	11 107	11 053
Prélèvement FNGIR	796	796	796	796
Solde atténuations de produits	141	173	170	170
Charges de fonctionnement courant	49 165	52 138	52 218	52 538
Charges exceptionnelles larges	79	12	20	20
Frais financiers divers (66 hs int.)	-6	0	0	0
Charges exceptionnelles (67)	85	12	20	20
Charges de fct hors intérêts	49 244	52 150	52 238	52 558
Intérêts (66)	218	229	253	290
Charges de fonctionnement	49 462	52 379	52 491	52 848

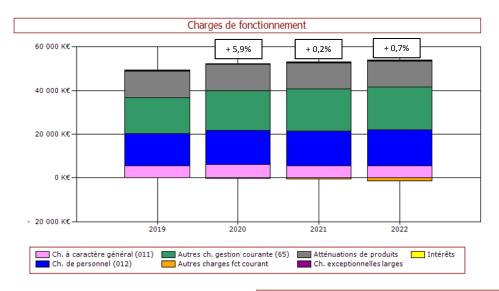


# La prospective financière : évolution détaillée des produits de Fonctionnement

KÖ	2019	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant stricts	55 134	54 791	55 006	55 552
Impôts et taxes (73)	39 405	39 866	40 996	41 611
Contributions directes	27 107	27 611	19 952	20 175
TEOM	10 466	10 456	10 686	10 921
Produit TVA transférée			8 536	8 682
Attribution de compensation reçue	344	347	347	347
Attribution FPIC	911	890	903	906
Taxe de séjour	186	173	175	175
Taxe GEMAPI	391	389	397	405
Dotations et participations (74)	13 730	12 994	12 042	11 948
DGF	7 060	6 980	6 898	6 817
Compensations fiscales	895	973	336	339
Dotation compensation réforme TP	1 541	1 541	1 506	1 489
FCTVA fct	7	0	0	0
CAF/MSA	3 353	2 902	2 902	2 902
Solde participations diverses	871	597	400	400
Autres produits de fct courant	1 999	1 932	1 967	1 993
Produits des services et du domaine (70)	1 832	1 706	1 739	1 763
Mise à disposition de personnel	113	118	120	122
Mise à disposition de personnel aux communes	210	203	207	211
Redevances loisirs	849	772	780	787
Redevances sociales	271	258	261	263
Remboursement services communs par le CCAS	321	316	322	329
Solde produits des services	68	39	50	50
Autres produits de gestion courante (75)	167	226	228	231
Atténuations de charges (013)	84	70	70	70
Produits de fonctionnement courant	55 217	54 861	55 076	55 622
Produits exceptionnels larges (77)	47	42	30	30
Produits de fonctionnement	55 264	54 903	55 106	55 652

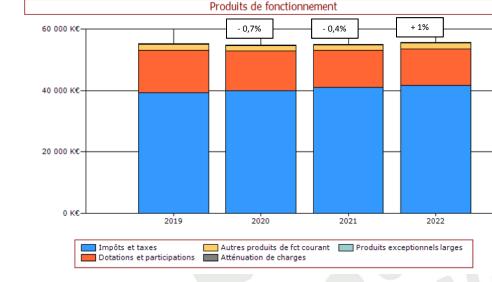


#### La prospective financière : évolution différenciée des dépenses et des recettes en 2020



En 2020, les dépenses de fonctionnement (+5,9%) recettes de fonctionnement diminueraient (-0,7%). est relativement similaire, ce qui est à l'origine d'une M€).

progresseraient alors que les Par la suite, leur progression diminution des épargnes (1,5





# La prospective financière

#### CHAINE DE L'EPARGNE

KÖ	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	55 217	54 861	55 076	55 622
- Charges de fonctionnement courant	49 165	52 138	52 218	52 538
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	6 052	2 723	2 857	3 083
+ Solde exceptionnel large	-32	30	10	10
= Produits exceptionnels larges*	47	42	30	30
- Charges exceptionnelles larges*	79	12	20	20
= EPARGNE DE GESTION (EG)	6 020	2 753	2 867	3 093
- Intérêts	218	229	253	290
= EPARGNE BRUTE (EB)	5 802	2 525	2 614	2 803
- Capital	786	956	1 114	1 303
= EPARGNE NETTE (EN)	5 016	1 569	1 500	1 500
Arbitrages Charges de Fonctionnement			-518	-1 163

Arbitrages Charges de Fonctionnement	-518	-1 163
--------------------------------------	------	--------

Une épargne nette positive maintenue à 1,5 M€ jusqu'en 2022 nécessitant des arbitrages de charges de fonctionnement de - 518 k€ en 2021 et - 1 163 k€ en 2022, en fonction des recettes fiscales supplémentaires qui pourraient être perçues.



# Les projets structurants

- Lopuverture en début donnée 2021 du Centre Aquatique : un investissement global (2016-2021) de 37 MÖ, financé à hauteur de 46 % par læmprunt, 23 % lautofinancement, 16 % le FCTVA et 15% les subventions
- Les actions relatives au **développement économique** du territoire : **4,5 MÖ** (dont les réserves foncières économiques pour 2,75 M°, aménagement et mesures compensatoires de la ZAE des Dagueys pour 957 k°, les aides aux opérateurs privés pour 440 k°, aérodrome des Artigues de Lussac pour 160 k° en 2020)
- Les travaux damélioration ou dextension des structures petite enfance jeunesse communautaires : 1,9 MÖ
- Les travaux donnénagement relatifs aux aires de de des gens du voyage : 1 MÖ
- Lapide à lapmélioration de lapabitat et à la production de logements locatifs sociaux par laptribution dapide aux bailleurs sociaux: 800 kÖ



### Les autres investissements

- Lapmélioration des transports avec la participation à la ligne Libourne-Bergerac-Sarlat et la mise en accessibilité de la gare de Libourne : 1 kÖ(2019-2022)
- Les actions liées au tourisme et à lænvironnement pour 235 kÖ
- Le Schéma directeur de la gestion des eaux pluviales : 200 kÖ (2020-2021)
- Les opérations de renouvellement (bâtiments, équipements, informatique, mobilier, communication) pour une enveloppe denviron 1,5 MÖ



# 

hors Centre Aquatique

En K€	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2019-2022
FIBRE A L'HABITANT	156	100	100	100	456
ECONOMIE - Réserves foncières	2 297 936	4 <b>523</b> 2 750	6 706 5 685	5 445 4 070	18 971
SIEGE AGGLOMERATION	3 732	0	0	0	3 732
PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE	2 638	901	1 602	85	5 226
POLITIQUE DE LA VILLE	88	242	1 624	3 624	5 578
URBANISME	89	335	200	200	824
HABITAT	243	802	1 060	1 225	3 330
TRAVAUX REHABILITATION  - Crèche Coutras  - ALSH maternel Libourne  - Multi accueil Peidenis	586 442 32	1 016 56 853 55	912 862		2 514
ACCUEIL GENS DU VOYAGE	39	1 043	1 153	70	2 305
<ul><li>AAGV Vayres</li><li>Aire de Grand passage</li></ul>		120 838	953	50	



# Le projet de Plan Pluriannuel denvestissements (PPI)

hors Centre Aquatique

En K€	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2019-2022
TOURISME - Vélos route - Ponton Vayres	12	207 138 60	150 110 40	1 000	1 369
ENVIRONNEMENT - Observatoire de l'Abeille	0	27	59	207	293
EAUX PLUVIALES - GEMAPI	0	182	750	300	1 232
AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Ligne Libourne Bergerac Sarlat - Pôle d'Echange Multimodal	172	<b>172</b> 167	<b>579</b> 167 407	32 27	955
FONDS DE CONCOURS PACTE FINANCIER	75	135	135	135	480
AUTRES OPERATIONS (DONT RENOUVELLEMENT)  - Communication  - Mobilier et Equipement divers  - Flotte automobile  - Informatique/téléphonie  - Construction Centre technique communautaire  - Travaux divers bâtiments  - Travaux en régie	611 15 109 60 228 186 13	59 100 165 295 250 570 30	981 20 70 20 55 390 396 30	259 20 70 20 55 259 30	3 336
TOTAL PPI 2020	2020 11,2 (et 2,1 M€ en report)			M€ en rep	oort)



#### Le financement de lenvestissement

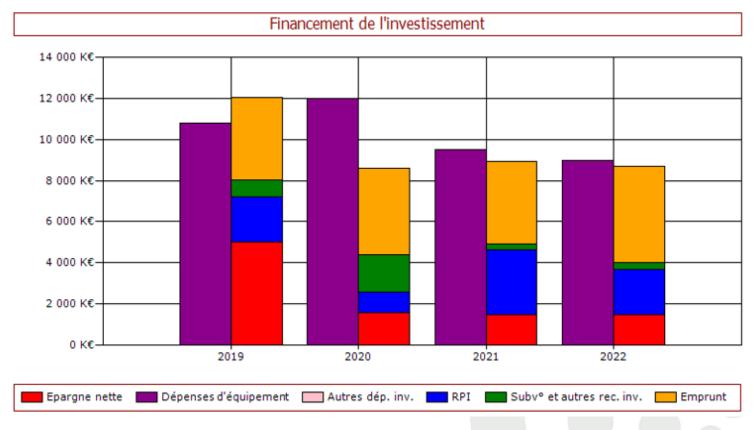
#### FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

KÖ	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	10 826	12 000	9 500	9 000
Dépenses d'équipement	10 826	12 000	9 500	9 000
Dépenses directes d'équipement	10 067	6 937	1 517	2 934
Dépenses indirectes (Fonds de concours, foncier)	759	5 063	7 983	6 066
Financement de l'investissement	12 041	8 585	8 934	8 700
Epargne nette	5 016	1 569	1 500	1 500
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 196	1 030	3 134	2 200
dont FCTVA	662	1 000	1 000	1 000
dont Produits des cessions	1 414	30	2 134	1 200
Subventions y/c DETR / DSIL	828	1 786	300	300
Emprunt	4 000	4 200	4 000	4 700
Variation de l'excédent global	1 214	-3 415	-566	-300
Excédent global de clôture (EGC)	8 522	5 107	4 541	4 241

Dans ce scénario de prospective retenu, La Cali finance 30,5 MÖ entre 2020 et 2022. Les ressources propres de La Cali représentent près 42 % du financement de liprovestissement. Le recours à læmprunt dæquilibre sælèvent à 12,9 M" au total (soit 49%), alors que les subventions représentent 9%. Enfin, La Cali consomme une partie de ses excédents en 2020 à hauteur de 3,4 M", pour un excédent global de clôture à 5,1 M" fin 2020.



#### Le financement de libroustissement



Un objectif de pargne nette à hauteur de 1,5 MÖjusque 2022

Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél : 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr

RPI: Ressources Propres d'Investissement



# Le Schéma déquilibre général du projet de Budget 2020

**Fonctionnement** 

Investissement

Charges à car. gén. Charges de personnel Charges de gest. cour. **Autres charges** Intérêts Epargne brute

Remb. Capital

Dép d'équip brutes

Autres Dép. Inv.

Impôts et taxes **Dotations et participations** Prod Fonc cour. divers **Autres Prod. Fonc** 

Epargne brute

Ress. propres Inv.

Subventions

**Emprunt** 

Variation



# La fiscalité



## La fiscalité de La Cali en 2020

- ✓ Une revalorisation différenciée des bases en 2020 :
- " + 0,9 % pour les bases de TH des résidences principales
- " + 1,2 % pour les bases de TF et de TH des résidences secondaires et sur les logements vacants (soit le coefficient légal basé sur l'IPCH)

#### Coefficient de revalorisation des bases et IPCH (%, en g.a.)





## La fiscalité de La Cali en 2020

- ✓ Évolution physique des bases :
  - " Taxe d'habitation + 1,65 %
  - " Taxe foncière bâtie + 3,52 %
  - Taxe foncière non bâtie 0,37 %
  - Cotisation foncière des entreprises + 6,1 %
- ✓ Evolution des taux :
  - Pas d'augmentation des taux de la fiscalité pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive



## La fiscalité de La Cali en 2020

#### ✓ Les produits fiscaux :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu 2020
Taxe d'habitation	87 289 000	9,54%	8 327 371 €
Taxe foncière bâtie	86 468 000	4,29%	3 709 477 €
Taxe foncière non bâtie	2 548 000	6,24%	158 995 €
CFE	30 164 000	30,01%	9 052 652 €
Taxe additionnelle non bâtie			56 337 €
Tascom			1 412 545 €
CVAE			4 536 219 €
IFER			257 767 €
TOTAL (sans la TEOM)			27 511 363 €
	939 895 €		

Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél : 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr Soit un produit supplémentaire de 1 M€ par rapport à 2019 et + 75 000 € d'allocations compensatrices



# La prospective fiscale

#### TAUX D'IMPOSITION

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	1,79%	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux TP / CFE	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%

#### BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	79 298	81 537	85 121	87 289	4 466	4 511
Base nette FB	76 588	80 285	82 567	86 468	88 343	90 218
Base nette FNB	2 468	2 475	2 527	2 548	2 573	2 599
Base nette CFE	23 643	28 912	28 112	30 164	30 456	30 750

#### PRODUITS FISCAUX

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	7 565	7 779	8 121	8 327	426	430
Produit FB	1 371	3 444	3 542	3 709	3 790	3 870
Produit FNB	154	154	158	159	161	162
Produit 3 Taxes ménages	9 090	11 377	11 820	12 196	4 377	4 463
Produit TP / CFE	7 095	8 677	8 436	9 052	9 140	9 228
Produit fiscal total	16 185	20 054	20 257	21 248	13 516	13 691
TVA transférée					8 536	8 682
Produit fiscal total + TVA Transférée (suppression TH)	16 185	20 054	20 257	21 248	22 052	22 373

Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél: 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr A compter de 2021, perte du produit de TH compensé par le transfert d'une fraction de TVA pour les EPCI à fiscalité propre



# Les pistes d'évolution des recettes fiscales pour 2020

- ✓ Différentes mesures avec application au 1er janvier 2020
  - " 3<sup>ème</sup> année d'application de la taxe sur les friches commerciales (valeur locative \* 20%)
  - Instauration d'un coefficient de localisation de 1,10 sur certaines parcelles des communes augmentant la valeur locative du local professionnel et diminution de ce même coefficient sur les centre-ville des communes



# Les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances pouvant avoir une incidence en 2020

- ✓ En 2020, pour la collectivité :
  - Gel de la politique fiscale (taux et abattements)
  - Gel des taux additionnels à la TH Gemapi et Taxe Spéciale d'Equipement (TSE)
  - Dégrèvement versé par l'Etat = bases 2020 avec abattements 2019 \* taux 2017
- ✓ Calcul de la GEMAPI en 2020 :
  - La répartition de la taxe GEMAPI ne peut pas dépasser celui de 2019. Cette mesure a pour objectif :
  - Les 80 % de foyers fiscaux bénéficiaires du dégrèvement de TH en 2020, sur leur résidence principale ne payent plus la GEMAPI;
  - D'empêcher une augmentation du taux pour les 20% restants.
  - Les EPCI à fiscalité propre et les communes conservent cependant le pouvoir de faire varier le produit de la GEMAPI : toute hausse de la taxe GEMAPI adoptée sera répartie entre les redevables des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières et de la CFE.
- ✓ La taxe d'habitation sur les logements vacants :

Elle continuera d'être perçue par les collectivités qui l'ont instituée, en revanche les nouvelles délibérations prises entre 2020 et 2022 ne prendront effet qu'en 2023.



# La gestion de la dette

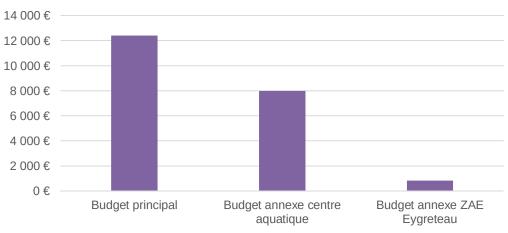


#### La dette consolidée de La Cali\*

- ✓ Au 31/12/2019 sur le territoire de La Cali :
  - Le capital restant dû (CRD) s'élève à 21 239 k€ (budget principal et budgets annexes)
  - " Son taux moyen est de 1,98 %

Evolution de l'encours en K€	2018	2019
Budget principal	9 209 €	12 404 €
Budget annexe centre aquatique	0€	8 000 €
Budget annexe ZAE Eygreteau	1 097 €	836 €
	10 305 €	21 239 €

Répartition de l'encours par budget (au 31/12/2019 - en k€)



Communauté

d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne Cedex tél : 05 57 25 01 51 contact@lacali.fr www.lacali.fr

<sup>\*</sup> Sans intégration de la dette des budgets annexes eau et assainissement - suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui attribue de manière obligatoire les compétences Eau et Assainissement aux Communautés d'Agglomération à compter du 01/01/2020, 6 budgets annexes ont été transférés à La Cali au 01/01/2020



#### La dette consolidée de La Cali

- ✓ La dette de La Cali par type de risque :
  - La dette de La Cali ne présente aucun risque et repose pour près de 93 % sur des produits à taux fixe, elle reste très peu exposée aux fluctuations des taux

Туре	Encours au 31/12/2019	%	Taux moyen
Fixe	19 730 826 €	92,90%	1,97%
Variable	835 590 €	3,93%	2,38%
Livret A	672 978 €	3,17%	1,74%
Ensemble des risques	21 239 395 €	100,00%	1,98%

✓ 24 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs :

Concernant la répartition par prêteur, il convient de noter que près de 90 % de l'encours est réparti entre la Caisse d'Epargne, le Crédit

Agricole et la Banque Postale

Prêteur	CRD au 31/12/2019	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	7 496 988 €	35,30%
CAISSE D'EPARGNE	6 353 836 €	29,92%
BANQUE POSTALE	4 885 171 €	23,00%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	938 250 €	4,42%
ARKEA	882 172 €	4,15%
CAISSE DES DEPOTS ET		
CONSIGNATIONS	672 978 €	3,17%
MSA Investissement	10 000 €	0,05%
Ensemble des prêteurs	21 239 395 €	100,00%



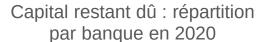
# Profil de xtinction de la dette consolidée de La Cali

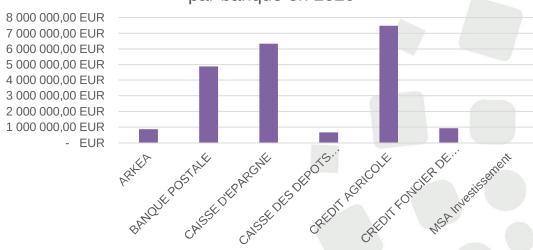
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	10 305 342,15 "	1 065 947,07 "	248 501,55 "	1 314 448,62 "	21 239 395,08 "
2020	21 239 395,08 "	1 453 332,89 "	392 840,37 "	1 846 173,26 "	23 636 062,19 "
2021	23 636 062,19 "	1 661 548,02 "	398 253,06 "	2 059 801,08 "	21 974 514,17 "
2022	21 974 514,17 "	1 690 138,22 "	363 851,74 "	2 053 989,96 "	20 284 375,95 "
2023	20 284 375,95 "	1 385 496,84 "	330 686,17 "	1 716 183,01 "	18 898 879,11 "
2024	18 898 879,11 "	1 404 290,78 "	304 079,87 "	1 708 370,65 "	17 494 588,33 "
2025	17 494 588,33 "	1 348 984,00 "	277 117,53 "	1 626 101,53 "	16 145 604,33 "
2026	16 145 604,33 "	1 360 575,21 "	251 702,93 "	1 612 278,14 "	14 785 029,12 "
2027	14 785 029,12 "	1 361 893,75 "	225 935,63 "	1 587 829,38 "	13 423 135,37 "
2028	13 423 135,37 "	1 316 540,55 "	200 848,13 "	1 517 388,68 "	12 106 594,82 "
2029	12 106 594,82 "	1 312 621,29 "	179 476,43 "	1 492 097,72 "	10 793 973,53 "
2030	10 793 973,53 "	1 243 984,36 "	158 929,78 "	1 402 914,14 "	9 549 989,17 "
2031	9 549 989,17 "	1 076 727,55 "	140 371,36 "	1 217 098,91 "	8 473 261,62 "
2032	8 473 261,62 "	1 088 742,98 "	124 240,95 "	1 212 983,93 "	7 384 518,64 "
2033	7 384 518,64 "	857 332,03 "	108 295,08 "	965 627,11 "	6 527 186,61 "
2034	6 527 186,61 "	746 295,81 "	97 334,62 "	843 630,43 "	5 780 890,80 "
2035	5 780 890,80 "	755 152,06 "	86 935,17 "	842 087,23 "	5 025 738,74 "
2036	5 025 738,74 "	703 511,47 "	76 370,16 "	779 881,63 "	4 322 227,27 "
2037	4 322 227,27 "	712 141,56 "	66 208,75 "	778 350,31 "	3 610 085,71 "
2038	3 610 085,71 "	720 918,85 "	55 989,17 "	776 908,02 "	2 889 166,86 "
2039	2 889 166,86 "	729 845,92 "	45 691,94 "	775 537,86 "	2 159 320,94 "
2040	2 159 320,94 "	573 655,09 "	35 745,68 "	609 400,77 "	1 585 665,85 "
2041	1 585 665,85 "	375 962,33 "	27 758,03 "	403 720,36 "	1 209 703,52 "
2042	1 209 703,52 "	383 236,90 "	20 483,46 "	403 720,36 "	826 466,62 "
2043	826 466,62 "	390 652,25 "	13 068,11 "	403 720,36 "	435 814,37 "
2044	435 814,37 "	398 210,48 "	5 509,88 "	403 720,36 "	37 603,89 "
2045	37 603,89 "	37 603,89 "	179,18 "	37 783,07 "	0,00 "
total		26 155 342,15 €	4 236 404,73 €	30 391 746,88 €	



# La structuration de la dette consolidée de La Cali

Prêteur	Montant emprunté	CRD au 01/01/2020	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	<b>Produits</b>
ARKEA	4 400 000,00 EUR	882 171,85 EUR	96 438,78 EUR	28 818,03 EUR	67 620,75 EUR	2
BANQUE POSTALE	6 100 000,00 EUR	4 885 170,81 EUR	473 213,74 EUR	83 490,57 EUR	389 723,17 EUR	3
CAISSE D'EPARGNE	10 332 505,83 EUR	6 353 835,84 EUR	704 099,77 EUR	130 936,85 EUR	573 162,92 EUR	9
CAISSE DES DEPOTS ET						
CONSIGNATIONS	1 056 714,31 EUR	672 978,48 EUR	62 976,69 EUR	10 187,17 EUR	52 789,52 EUR	2
CREDIT AGRICOLE	8 151 843,86 EUR	7 496 988,10 EUR	393 776,05 EUR	103 239,52 EUR	290 536,53 EUR	8
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 390 000,00 EUR	938 250,00 EUR	105 668,23 EUR	36 168,23 EUR	69 500,00 EUR	1
MSA Investissement	100 000,00 EUR	10 000,00 EUR	10 000,00 EUR	- EUR	10 000,00 EUR	1
	31 531 064,00 EUR	21 239 395,08 EUR	1 846 173,26 EUR	392 840,37 EUR	1 453 332,89 EUR	26







# La dette de La Cali (budget principal)

#### ✓ Evolution de l'encours de la dette :

En terme de capacité de désendettement, La Cali, fin 2019, met 2,1 années pour rembourser intégralement le capital de la dette du budget principal, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Fin 2020, elle est estimée à 4,5 années

KÖ	2017	2018	2019	2020
Encours au 31.12 (budget principal)	6 651	9 209	12 404	11 448
Epargne brute	5 383	8 157	5 802	2 525
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	1,2	1,2	2,1	4,5



# La politique des ressources humaines



#### Les tendances

#### ✓ contexte national 2020 :

- Poursuite du déploiement du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie A et C
- Revalorisation du montant du SMIC (+1,2% au 01.01.2020)
- Revalorisation de l'indemnité de mission (15,25 à 17,50 € pour l'indemnité de repas) au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Mise en œuvre cadencée de la loi de transformation de la fonction publique :
- élargissement des cas de recours aux agents contractuels sur emploi permanent pour une durée de 3 ans aux catégories B et C (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020)
- mise en place de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires à titre expérimental et les contractuels en CDI (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020)
- mise en place du contrat de projet (contrat de 1 à 6 ans pour répondre à un projet ou une opération correspondant à un besoin non permanent)
- Fin aux dérogations aux 35 heures avec une entrée en vigueur au plus tard en 2021
- Déploiement du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois de la FPT



#### Les tendances

- ✓ Projets de l'EPCI en matière de Ressources Humaines en 2020 :
  - Poursuite des harmonisations et convergences des règlements et procédures en matière d'organisation du temps de travail entre la Cali, la Ville de Libourne, le CCAS et le CIAS
  - Concertation sur la durée du temps de travail, en vue de la mise en œuvre du temps légal (1607 heures) en 2021
  - Structuration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) dans le cadre de la concertation débutée en octobre 2019 avec les représentants du personnel
  - Finalisation des modalités de transfert des agents de la piscine (Ville de Libourne) et des recrutements dans le cadre de l'ouverture du nouveau centre aquatique
  - Lancement de la réflexion sur les lignes directrices de gestion introduites par la loi de transformation de la Fonction Publique pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - Evaluation de l'expérimentation du télétravail en juin 2020 pour une pérennisation à l'automne 2020
  - Déploiement de l'apprentissage amorcé en septembre 2019



# Les principales évolutions attendues en 2020 sur le budget principal

Montant du voté 2019 (hors organismes sociaux CNAS et médecine du travail SIST) = 14 678 000 €

#### " Base de référence :

```
GVT échelon
                                                        + 55 000 €
GVT Grade + reclassement statutaire
                                                       + 50 000 €
PPCR
                                                       + 31 000 €
Augmentation SMIC
                                                        + 7800€
Contentieux et capital décès
                                                        + 22 000 €
Impact des recrutements 2019 en année pleine
                                                        + 71 700 €
Recrutements sur postes permanents suite à départ =
                                                        + 79 000 €
Réintégration d'un agent titulaire
                                                        + 36 000 €
Optimisation et non remplacement de postes
                                                          53 500 €
Impact des besoins non permanents 2019 en année =
                                                       + 36 000 €
pleine (apprentis, remplacements maladie)
Remplacements et renforts ponctuels 2020
                                                        + 47 000 €
```

Proposition de création de postes 2020 = + 41 000 €

" Politique RH (RIFSEEP, PPR, modification statut agents ALSH...) = + 278 000 €

" Projection Budget 2020 = 15 379 000€

Soit une augmentation de + 701 000 €



### Politique en matière de remplacements

- ✓ Congés maladie, congés maternité :
  - Remplacement des postes relevant de missions soumises à quotas d'encadrement (agents de crèche, agents d'animation)
  - Réorganisation en interne privilégiée en première intention dans les autres cas, en fonction de la durée de l'absence
- ✓ Mobilité externe, départs en retraite :
  - Examen des demandes de reclassement
  - Recherche de solutions de réorganisations internes (optimisation des moyens)
  - Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles (mutualisations, transferts, financements, etc.) pour déterminer la nature du recrutement (emploi titulaire ou contractuel)
  - Nombre de départs à la retraite en 2020 connus : 9 (1 DRH cat. A, 1 auxiliaire de puériculture cat. C, 1 assistante finances cat. C, 1 assistante administrative ST cat. C, 1 assistante administrative petite enfance cat. C, 2 accueillantes petite enfance cat. C, 1 directrice ALSH cat. C, 1 directrice ALSH adjointe cat. C)



### Politique en matière d'avancement

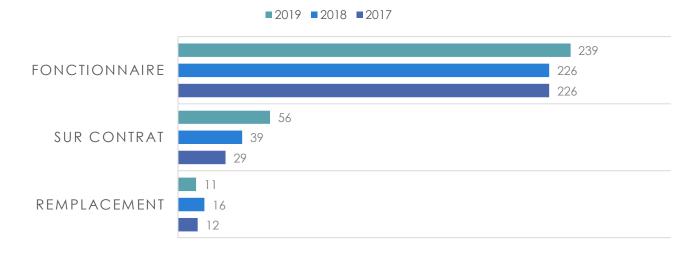
- ✓ Avancements d'échelon à la durée unique
- ✓ Avancements de grade, promotions internes :

Evolutions de carrière soumises à la décision de l'autorité territoriale lorsque tout ou partie des critères suivants sont satisfaits :

- avoir un poste dont les missions et le niveau d'engagement correspondent au grade envisagé
- obtenir l'avis favorable de l'encadrement hiérarchique : DGA, DRH, Direction Générale
- avoir passé et obtenu un examen correspondant au grade envisagé
- dans le cadre d'une nomination, suite à inscription sur liste d'aptitude, envisager une évolution des missions effectuées sur le poste voire une évolution vers un poste de niveau supérieur



### EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)

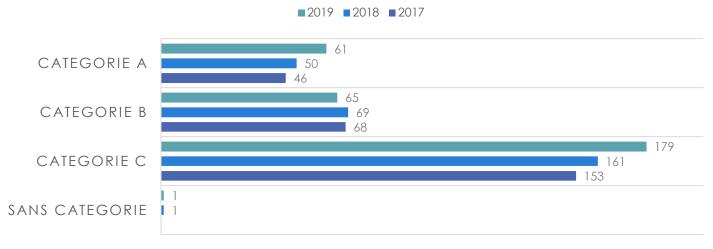


## EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI NON PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)

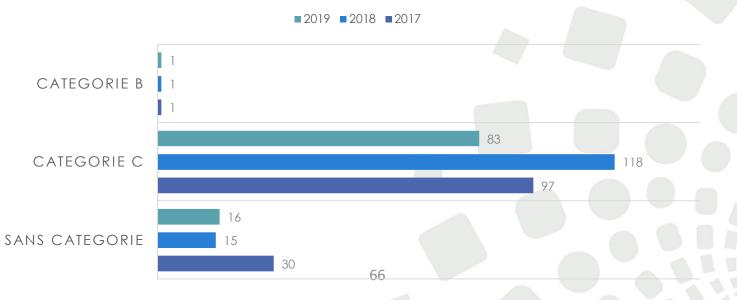




### EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)



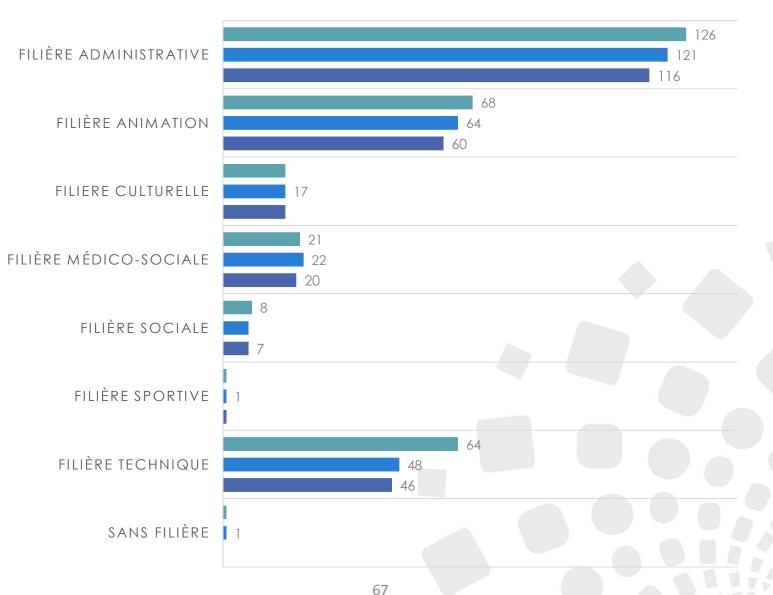
## EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI NON PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)





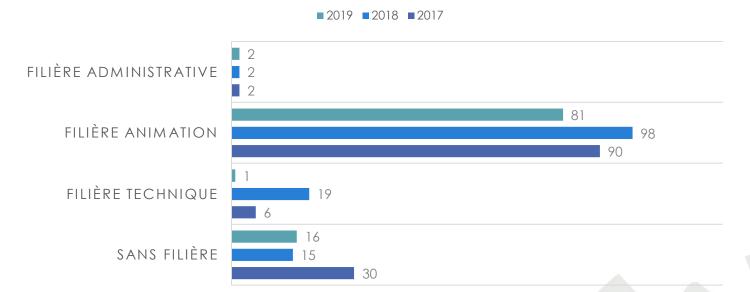
## EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)

**■**2019 **■**2018 **■**2017





### EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR EMPLOI NON PERMANENT (AGENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE – EN ACTIVITÉ)



#### **EVOLUTION DES EFFECTIFS D'AGENTS NON RÉMUNÉRÉS**

	Disponibilité			Congé	Détachement	
	Pour maladie	De droit	Sous autorisation	parental	longue durée	
2017	1	1	7		3	
2018		1	8	2	3	
2019	1	2	8	1	3	



## Le temps de travail

- Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat, la durée de travail effectif est fixée à 35 heures hebdomadaires.
- Cette valeur s'entend sans préjudice des sujétions liées à la nature de certaines missions, à la définition des cycles de travail qui en résultent, et des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
- Un règlement commun en matière d'organisation du temps de travail applicable aux agents issus des 3 EPCI fusionnés a été adopté lors du Comité technique du 2/11/2017.

Effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il a connu une première modification au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la suppression d'un jour de congés, la « journée d'appropriation du territoire communautaire ». Il sera encore réformé pour permettre le respect du temps légal fixé à 1607 heures de travail annuel qui entrera en vigueur au plus tard en 2021.

Cette application du temps légal passera par un dialogue social visant à en fixer la temporalité et les modalités.



## Le temps de travail

- L'organisation du travail des agents communautaires s'inscrit dans le respect des garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, prévoyant notamment que :
  - " la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48h au cours d'une même semaine, ni 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
  - " le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35h consécutives,
  - " la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h,
  - " les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11h,
  - " l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.
- Des dérogations ponctuelles sont néanmoins consenties dans certains cas :
  - amplitude horaire de la journée de travail des personnels d'entretien (interventions très tôt le matin puis en soirée),
  - de façon saisonnière dans le secteur de l'animation à l'occasion des séjours, camps, veillées, réunions bilans, etc...



## Le temps de travail

- ✓ Cycles de travail hebdomadaires autorisés :
  - " 35 heures
  - 37h (structures Petite Enfance) compensées par 12 jours de RTT/ an
  - 38h45 (structures Petite Enfance) compensées par 21 jours de RTT/an
  - 39H compensées par 23 jours de RTT/ an
  - Cadres au forfait (équipe de direction) : 202 jours travaillés/an
- ✓ Pas de monétisation possible des jours épargnés sur les C.E.T.
- ✓ Priorité à la récupération des heures supplémentaires plutôt qu'à leur indemnisation



# Avantages en nature

#### LOGEMENT DE FONCTION

Emplois éligibles en vertu de la loi 90-1067 du 28.11.1990 modifiée (article 21)	Motif	Octroi effectif du bénéfice de l'avantage en nature ?
D.G.S.	Nécessité absolue	
D.G.A.S.	de service	NON
Collaborateur de cabinet		

#### **VEHICULE DE FONCTION**

Emplois éligibles en vertu de la loi 90-1067 du 28.11.1990 modifiée (article 21)	Motif	Octroi effectif du bénéfice de l'avantage en nature ?
D.G.S.		OUI (1)
D.G.S.T.		OUI (1)
D.G.S.A.	Nécessité absolue de service	OUI (1)
D.G.A.		OUI (1)
Collaborateur de cabinet		OUI (1)



# Budgets annexes : Les orientations budgétaires



## 

#### ZAE Frappe :

Le projet de budget 2020 s'élève à 2 M€ en fonctionnement et à 2,8 M€ en investissement :

- Six projets de vente sur la zone 2 de Frappe (sur les 11 lots), pour 750 k€
- Subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 76 k€ en fonctionnement et un reversement de 952 k€ en investissement.

#### ZAE Eygreteau :

Le projet de budget 2020 s'élève 19 k€ en fonctionnement et à 275 k€ en investissement :

- Deux projets de vente en cours, mais non inscrites au budget (hypothèse prudentielle)
- Subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 19 k€ en fonctionnement et de 275 k€ en investissement pour le remboursement de l'annuité d'emprunt



# Le budget annexe de la pépinière/Hôtel dentreprises à Izon en 2020

Le projet de budget 2020 s'élève 143 k€ en fonctionnement et à 41 k€ en investissement :

Le financement des dépenses de fonctionnement de la Pépinière provient à 50 % des loyers et prestations de services facturées aux entreprises résidentes pour 59 k€ et à 50 % par une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 57 k€



# Le budget annexe transport en 2020

#### 8 MÖde dépenses de fonctionnement prévisionnelles :

- ✓ Le transport scolaire (2,5 M"), le transport urbain et interurbain (5 M")
- ✓ La stabilité du budget du personnel (248 k") et des dépenses générales (252 k" : communication, entretien, études dont le Plan de mobilité et la révision du Schéma directeur daccessibilité)

#### Des dépenses financées par :

- ✓ Le versement transport (2,85 M")
- ✓ Une subvention dequilibre du budget principal (2 MÖ)
- ✓ La compensation de la Région (1,82 M")
- ✓ Les recettes des usagers pour le transport scolaire (432 k")
- ✓ Le remboursement du coût du service du transport des personnes à mobilité réduite par le CIAS (400 k")



# Le budget annexe transport en 2020

#### 1 MÖde dépenses denvestissement intégrant principalement :

- ✓ Le schéma directeur dopccessibilité des points doprrêts inscrit en APCP (530 k" de crédits de paiement 2020)
- ✓ Le déploiement et Idnarmonisation des poteaux donrêts sur lognsemble du réseau inscrits en APCP (313 k" de crédits de paiement 2020)
- ✓ Lapcquisition de cellules de comptage et de vidéo-surveillance (130 k")
- ✓ Læménagement de covoiturage (60 k")



# Le budget annexe Centre Aquatique en 2020

#### 620 kÖde dépenses de fonctionnement prévisionnelles

- dont les dépenses de personnel pour 140 k€ (avec un transfert du personnel de la Ville de Libourne début 2021)
- " dont les charges de fonctionnement courant pour 250 k€
- ″ dont le remboursement des intérêts de la dette pour 211 k€

Des dépenses de fonctionnement financées par une subvention d'équilibre du budget principal de 530 k€ en 2020

#### 13,6 MÖde dépenses d\(\textit{D}\)nvestissement :

- √ dont les travaux daménagement gérés en APCP pour 12 M"
- ✓ dont les dépenses dœquipement pour 300 k"
- √ dont le remboursement du capital de la dette pour 530 k"

Des dépenses financées par les subventions des partenaires, l'emprunt et une subvention d'équipement du budget principal de 600 k€ en 2020



# Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc\* en 2020

" Budget assainissement collectif Libourne :

Le projet de budget 2020 s'élève à 1,8 M€ en fonctionnement et à 9,9 M€ en investissement, intégrant le programme séparatif pour 100 k" (APCP), le programme de réhabilitation pour 1,5 M" (APCP), le programme Bassin Bastide pour 4,8 M" (APCP), la station dœpuration de Condat pour 170 k" (APCP) et divers travaux (243 k")

" Budget assainissement collectif Les Billaux-Lalande de Pomerol:

Le projet de budget 2020 s'élève 205 k€ en fonctionnement et à 1 M€ en investissement, intégrant la finalisation des travaux d'assainissement suivants : Les Gauthiers, Allée du verger, Bois de Laborde, Pont de Guîtres, Viaud

Budget assainissement Saint-Seurin-sur-l'Isle:

Le projet de budget 2020 s'élève à 273 k€ en fonctionnement et à 1,1 M€ en investissement, intégrant le programme d'extension des réseaux Smurfit

\* Suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui attribue de manière obligatoire les compétences Eau et Assainissement aux Communautés d'Agglomération à compter du 01/01/2020, 6 budgets annexes ont été transférés à La Cali au 01/01/2020



# Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc\*en 2020

#### " Budget eau Libourne :

Le projet de budget 2020 s'élève 383 k€ en fonctionnement et à 1,7 M€ en investissement intégrant la réhabilitation des châteaux dœau pour 32 k" (APCP), la réhabilitation des réseaux dœau potable pour 637 k" (APCP), le forage des Dagueys (527 k"), lœxtension et renforcement des réseaux (100 k") et divers travaux (70 k")

#### Budget eau Les Billaux-Lalande de Pomerol :

Le projet de budget 2020 s'élève à 60 k€ en fonctionnement et à 40 k€ en investissement

#### " Budget spanc:

Le projet de budget 2020 s'élève 18 k€ en fonctionnement pour les prestations de contrôle des installations assainissement non collectif sur Libourne et Les Billaux-Lalande de Pomerol

<sup>\*</sup> Suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui attribue de manière obligatoire les compétences Eau et Assainissement aux Communautés d'Agglomération à compter du 01/01/2020, 6 budgets annexes ont été transférés à La Cali au 01/01/2020



